

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 244

présenté par
M. Houillon, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 48

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence avec l'amendement à l'article 17.